



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

সভাপতিৰ বিৰুদ্ধে

Séance du Jeudi 10 Décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 50

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 8

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
4 décembre 2020

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

16 DEC. 2020

et affichage le :

16 DEC. 2020

L'an 2020, le 10 décembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires 4 décembre 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 4 décembre 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommée secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.8 - Environnement

Objet : Programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre et de la Vire moyenne

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	

CONDE-EN-NORMANDIE				
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Valérie DESQUESNE	
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH	
Mme Catherine CAILLY	x			
M. Pascal DALIGAULT	x			
M. Sylvain DELANGE	x			
Mme Valérie DESQUESNE	x			
M. Jean ELISABETH	x			
Mme Najat LEMERAY			X : M. Pascal DALIGAULT	

LA VILLETTÉ				
M. Daniel BREARD	x			

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)		
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE				x	
M. Jean TURMEL				x	
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL			X : Mme Coraline BRISON-VALOGNES		
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	x				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	* A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Eric MARTIN	x				
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS			X : M. Eric MARTIN		

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU	x				
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU			x		
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	x				

VIRE NORMANDIE

M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON			x		
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE			X : Mme Marie-Odile MOREL		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	50	0	8	2	1
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			50		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			58		

Mme Valérie DESQUESNE donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Depuis 2019, des démarches sont entreprises pour faire émerger un programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre et de la Vire Moyenne. Ainsi, le 12 décembre 2019, le conseil communautaire a délibéré favorablement pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et pour créer l'ENTENTE SOULEUVRE avec Pré Bocage Intercom.

Un diagnostic des cours d'eau concernés a été réalisé durant l'été 2019 et mis à jour durant l'année 2020. Il a permis de recenser les différentes perturbations présentes sur ces rivières et de définir les objectifs de ce programme à savoir :

- Retirer les embâcles perturbateurs pour favoriser l'écoulement de l'eau et limiter l'érosion des berges,
- Restaurer la végétation des berges pour limiter la formation d'embâcles et améliorer la qualité écologique des cours d'eau,
- Limiter la divagation du bétail dans le lit mineur pour améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau (mise en place de clôtures, de dispositifs d'abreuvement et de franchissement),
- Améliorer la « petite » continuité écologique pour favoriser le déplacement de la faune aquatique (enlèvement ou remplacement d'ouvrages incompatibles),
- Limiter la circulation dans le cours d'eau des engins motorisés fréquentant les chemins de randonnée,

Grâce au diagnostic réalisé par tronçon de cours d'eau, il a été possible d'inventorier les travaux à mettre en œuvre et d'estimer le coût global du programme :

Tronçon	Coût											Total	
	Gestion de la ripisylve				Aménagement								
	Restauration Lourde	Restauration Légère	Embâcle	Sous-Total	Clôture	Abreuvoir	Abreuvoir Pompe	Demi-Hydroute	Passerelle bétail	Passage engins	Sous-Total		
La Vire - Tronçon 1	47 650 €	14 625 €	5 880 €	68 155 €	14 465 €	0 €	6 750 €	0 €	0 €	0 €	21 215 €	89 370 €	
La Vire - Tronçon 2	50 350 €	12 600 €	6 720 €	69 670 €	24 420 €	0 €	8 250 €	0 €	0 €	0 €	32 670 €	102 340 €	
La Vire - Tronçon 3	42 450 €	16 250 €	9 030 €	67 730 €	14 328 €	0 €	13 500 €	2 350 €	0 €	0 €	30 178 €	97 908 €	
La Vire - Tronçon 4	22 150 €	19 425 €	7 560 €	49 135 €	24 778 €	0 €	16 500 €	2 350 €	0 €	0 €	43 628 €	92 763 €	
La Vire - Tronçon 5	14 900 €	9 375 €	3 570 €	27 845 €	24 200 €	0 €	18 000 €	0 €	0 €	0 €	42 200 €	70 045 €	
La Souleuvre amont	7 110 €	5 895 €	1 190 €	14 195 €	18 590 €	24 000 €	0 €	2 350 €	9 400 €	0 €	54 340 €	68 535 €	
La Souleuvre moyenne	10 440 €	6 945 €	1 700 €	19 085 €	11 248 €	19 000 €	0 €	0 €	11 750 €	32 000 €	73 898 €	93 083 €	
La Souleuvre aval	11 730 €	6 165 €	2 720 €	20 615 €	17 490 €	17 000 €	0 €	0 €	16 450 €	48 000 €	98 940 €	119 555 €	
Le Monthardrou	0 €	0 €	1 020 €	1 020 €	4 785 €	6 000 €	0 €	21 150 €	4 700 €	11 000 €	47 635 €	48 655 €	
Le Courbençon amont	4 650 €	2 715 €	0 €	7 365 €	24 420 €	16 000 €	0 €	9 400 €	11 750 €	0 €	61 570 €	68 935 €	
Le Courbençon aval	3 990 €	6 255 €	170 €	10 415 €	15 675 €	14 000 €	0 €	2 350 €	9 400 €	0 €	41 425 €	51 840 €	
Le Forduit	4 470 €	5 370 €	170 €	10 010 €	24 585 €	15 000 €	0 €	14 100 €	2 350 €	22 000 €	78 035 €	98 045 €	
Le Bois d'Allais	2 970 €	1 875 €	0 €	4 845 €	17 545 €	9 000 €	0 €	4 700 €	2 350 €	22 000 €	55 595 €	60 440 €	
La Petite Souleuvre amont	16 890 €	7 845 €	680 €	25 415 €	33 853 €	25 000 €	0 €	4 700 €	14 100 €	0 €	77 653 €	103 068 €	
La Petite Souleuvre aval	15 570 €	8 670 €	1 870 €	26 110 €	17 078 €	15 000 €	0 €	4 700 €	0 €	32 000 €	68 778 €	94 888 €	
La Durandière	0 €	0 €	0 €	0 €	10 918 €	10 000 €	0 €	9 400 €	7 050 €	11 000 €	48 368 €	48 368 €	
Le Roucamps	6 180 €	3 840 €	510 €	10 530 €	14 025 €	14 000 €	0 €	7 050 €	4 700 €	16 000 €	55 775 €	66 305 €	
La Blanche Roche	1 950 €	285 €	170 €	2 405 €	21 808 €	14 000 €	0 €	14 100 €	14 100 €	0 €	64 008 €	66 413 €	
Le Rubec amont	3 240 €	4 230 €	0 €	7 470 €	23 568 €	13 000 €	0 €	7 050 €	16 450 €	0 €	60 068 €	67 538 €	
Le Rubec aval	20 160 €	0 €	680 €	20 840 €	8 553 €	8 000 €	0 €	2 350 €	11 750 €	0 €	30 653 €	51 493 €	
Le Blandouit	570 €	3 345 €	340 €	4 255 €	17 188 €	16 000 €	0 €	14 100 €	9 400 €	11 000 €	67 888 €	71 943 €	
La Hutière	0 €	0 €	340 €	340 €	16 803 €	11 000 €	0 €	28 200 €	0 €	11 000 €	67 003 €	67 343 €	
Total	Restauration Lourde	Restauration Légère	Embâcle	Sous-Total	Clôture	Abreuvoir	Abreuvoir Pompe	Demi-Hydroute	Passerelle bétail	Passage engins	Sous-Total	1 688 868 €	
	287 420 €	135 710 €	44 320 €	467 450 €	400 318 €	246 000 €	63 000 €	150 400 €	145 700 €	216 000 €	1 221 418 €		

Le programme de travaux d'une durée de 5 ans doit débuter à la fin du premier semestre 2021 et est repartie en 5 tranches de travaux. Ainsi il est proposé de programmer les travaux de la manière suivante :

Tranche	Tronçon cours d'eau	Quantité de travaux par tronçon de cours d'eau et par tranche									Montant en Euros TTC	
		Gestion de la ripisylve			Aménagement							
		Restauration Lourde (en mètre)	Restauration Légère (en mètre)	Embâcle	Clôture (en m)	Abreuvoir BV Souleuvre	Abreuvoir BV Vire	Pont Demi-Hydrotube	Passerelle bétail	Passage engins		
1	La Vire - Tronçon 1	4765	2925	28	2630	0	9	0	0	0	89 370 €	
	Le Forduit	745	1790	1	4470	15	0	6	1	2	88 045 €	
	La Souleuvre aval	1955	2055	16	3180	17	0	0	7	3	119 555 €	
	Le Monthardrou	0	0	6	870	6	0	9	2	1	48 655 €	
	Total Tranche 1	7465	6770	51	11150	38	9	15	10	6	345 625 €	
2	La Vire - Tronçon 2	5035	2520	32	4440	0	11	0	0	0	102 340 €	
	La Souleuvre moyenne	1740	2315	10	2045	19	0	0	5	2	93 083 €	
	Le Bois d'Alais	495	625	0	3190	9	0	2	1	2	60 440 €	
	La Petite Souleuvre amont	2815	2615	4	6155	25	0	2	6	0	103 068 €	
	Total Tranche 2	10085	8075	46	15830	53	11	4	12	4	358 930 €	
3	La Vire - Tronçon 3	4245	3250	43	2605	0	18	1	0	0	97 908 €	
	La Souleuvre amont	1185	1965	7	3380	24	0	1	4	0	68 535 €	
	Le Courbençon amont	775	905	0	4440	16	0	4	5	0	68 935 €	
	La Petite Souleuvre aval	2595	2890	11	3105	15	0	2	0	2	94 888 €	
	Total Tranche 3	8800	9010	61	13530	55	18	8	9	2	330 265 €	
4	La Vire - Tronçon 4	2215	3885	36	4505	0	22	1	0	0	92 763 €	
	Le Courbençon aval	665	2085	1	2850	14	0	1	4	0	51 840 €	
	Le Roucamps	1030	1280	3	2550	14	0	3	2	1	66 305 €	
	La Blanche Roche	325	95	1	3965	14	0	6	6	0	66 413 €	
	La Durandière	0	0	0	1985	10	0	4	3	1	48 368 €	
	Total Tranche 4	4235	7345	41	15855	52	22	15	15	2	325 688 €	
5	La Vire - Tronçon 5	1490	1875	17	4400	0	24	0	0	0	70 045 €	
	Le Rubec amont	540	1410	0	4285	13	0	3	7	0	67 538 €	
	Le Rubec aval	3360	0	4	1555	8	0	1	5	0	51 493 €	
	Le Blandouit	95	1115	2	3125	16	0	6	4	1	71 943 €	
	La Hutière	0	0	2	3055	11	0	12	0	1	67 343 €	
	Total Tranche 5	5485	4400	25	16420	48	24	22	16	2	328 360 €	

PPRE Souleuvre - Vire Moyenne

- Tranche 1
- Tranche 2
- Tranche 3
- Tranche 4
- Tranche 5
- Intercom de la Vire au Noireau
- Pré Bocage Intercom



Ce programme de travaux peut être financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à 20% par les collectivités. Dans le cadre de l'ENTENTE SOULEUVRE, Pré Bocage Intercom délègue la maîtrise d'ouvrage des travaux sur son territoire à l'Intercom de la Vire au Noireau. Ainsi, l'Intercom de la Vire au Noireau se chargera de faire réaliser les travaux, de régler les factures et de recevoir les subventions correspondantes sur l'ensemble du territoire concerné par le programme. Pré Bocage Intercom s'engageant à prendre en charge 20% du montant des travaux réalisés sur son territoire, réglera annuellement la somme due à l'Intercom de la Vire au Noireau sur présentation d'une facture. Le plan de financement proposé pour le programme de travaux est le suivant :

	Plan de financement du programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre			Total en Euros TTC
	Agence de l'Eau Seine Normandie	Intercom de la Vire au Noireau	Pré Bocage Intercom	
Tranche 1	276 500 €	51 516 €	17 609 €	345 625 €
Tranche 2	287 144 €	62 722 €	9 065 €	358 930 €
Tranche 3	264 212 €	59 946 €	6 107 €	330 265 €
Tranche 4	260 550 €	65 138 €	0 €	325 688 €
Tranche 5	262 688 €	65 672 €	0 €	328 360 €
Total en Euros TTC	1 351 094 €	304 993 €	32 781 €	1 688 868 €

La réalisation de ces travaux nécessite de déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) un dossier de Déclaration d'Intérêt Générale (DIG). Cette démarche permet notamment de légitimer l'intervention de la collectivité et l'emploi de fonds publics sur domaines privés. Les travaux préconisés ne sont pas obligatoires et reposent sur la base du volontariat des propriétaires ou exploitants concernés.

La commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » s'est réunie le jeudi 29 octobre 2020 pour échanger techniquement et financièrement sur ce programme de travaux. Elle a approuvé les résultats du diagnostic ainsi que le coût global du programme. Elle a ensuite émis un avis favorable pour la programmation et le plan de financement des travaux présentés ci-avant.

Ainsi, suivant les avis favorables de la commission « Petit et Grand Cycles de l'Eau » réunie 29 octobre 2020 et du bureau communautaire réuni le 23 novembre 2020, il est demandé au conseil communautaire :

- D'approuver le programme pluriannuel de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre (diagnostic, coût global et programmation),
- D'approuver le plan de financement de ce programme,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer auprès des services compétents un dossier de demande de déclaration d'intérêt général et à signer tous documents afférents à cette procédure,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la parfaite exécution de ce programme de restauration de cours d'eau dont les conventions de travaux avec les propriétaires et exploitants des parcelles riveraines,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers pour la réalisation de ce programme de restauration de cours d'eau et à signer tous les documents y afférents,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la consultation publique nécessaire au choix des prestataires devant réaliser ces travaux, avec les critères de notation suivants pour les différents lots de ce marché à procédure adaptée : Prix=40%, Valeur technique : 50%, Critères environnementaux :5%, Délai d'intervention : 5%.

VOTE

Vote au scrutin ordinaire à main levée :

Pour : 58 Contre : 0 Abstentions : 0

 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



